



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER ALSACE

MERCREDI 14 OCTOBRE 2026

Le Mercredi 14 Octobre 2026 à 18h30, les Conseillers du quartier Alsace se sont réunis dans la salle Gustave-Eiffel, 6 bis rue Parfait-Jans.

Présents :

Élue : Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe déléguée du quartier Alsace

Conseillers de quartier : Kokoé AYITE, Hafedh BEN LAKHAL, Lauralee BERTON, Marie-Paule BLADIER, Michelle DUORTE, Jérôme DRON, Isabelle FERRAN, Valérie GREGORI, Mireille JEANNOT, Rodolphe MASSON, Nicole PILLOT, Ayumi SILVA,

Absents excusés : Olivier KIRITCHENKO, Louisa MEZREB, Maryse SARFATI-CANGELOSI, Erell TANGUY

Absents : Christian DECROIX, Teddy LEGUILLIER

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Points relatifs à la Ville de Levallois

- a. Rappel renouvellement des Conseils de quartier
- b. Séparateurs vélos dans les rues : les Conseillers de quartier y sont-ils favorables ?

2. Points relatifs au quartier Alsace

- a. Sécurité – Circulation
- b. Voirie
- c. Divers

3. Questions / Réponses

4. Clôture de la réunion

Madame Laurence BOURDET-MATHIS remercie les Conseillers de quartier de leur présence et introduit la séance.

1. Points relatifs à la Ville de Levallois

a. Renouvellement des Conseils de quartier

Votre mandat de Conseiller de quartier prendra fin le 31 décembre prochain.

Pour les Conseillers de quartier qui souhaitent se représenter, un nouvel appel à candidatures aura donc lieu du 1^{er} au 31 décembre. Il vous suffira de vous connecter sur la Plateforme participative de la Ville <https://pensonsensemble.levallois.fr/>, de remplir le formulaire et d'y déposer :

- . une lettre de motivation
- . une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport
- . un justificatif de domicile

Il est absolument nécessaire de résider dans le quartier duquel vous postulez.

La première réunion pour ces nouveaux Conseillers de quartier se tiendra en février-mars 2027.

b. Séparateurs vélos dans les rues : les Conseillers de quartier y sont-ils favorables ?

→ Vote des Conseillers de quartier à main levée

Avant de procéder au vote, je souhaite vous informer qu'à l'événement *Eco-village* du 12 septembre dernier dans les jardins de l'Hôtel de Ville, un questionnaire portant sur les séparateurs vélo a été proposé au public sur le stand de la Police municipale. Une urne était mise à disposition afin de recueillir les réponses. Cette démarche fait suite à la demande de Madame le Maire visant à recueillir l'avis du public sur les séparateurs vélo à Levallois.

Je vais maintenant vous donner les résultats du questionnaire.

Les Levalloisiens sont-ils favorables ?

. Au total, 38 personnes ont rempli et déposé le questionnaire. Parmi les répondants, seuls 42,1% déclarent pratiquer le vélo (dont 7,9% occasionnellement et 34,2% régulièrement).

. L'adhésion au principe des séparateurs est largement majoritaire : 76,4% des répondants se déclarent favorables à leur mise en place, dont 63,2% "tout à fait favorables", et 13,2% "plutôt favorables".

À l'inverse, 18,4% se déclarent "défavorables" et 5,3% "sans avis".

Plusieurs enseignements ressortent des réponses recueillies :

. Le soutien au principe des séparateurs est majoritaire et transversal : 76,4% des répondants y sont favorables, y compris parmi les non-cyclistes.

. Le choix du matériau et de la hauteur constitue un point de discussion récurrent.

. La configuration des rues étroites de Levallois est régulièrement évoquée. Plusieurs répondants préconisent ainsi des dispositifs légers et adaptés à la configuration des voies, tels que de la peinture ou des plots bas, plutôt qu'un dispositif plus massif de type béton.

Les mesures comportementales sont perçues comme complémentaires aux séparateurs physiques ? La maîtrise de la vitesse, la gestion des livraisons ainsi que les actions de sensibilisation et, le cas échéant, de verbalisation sont citées comme des leviers complémentaires nécessaires.

- *Une Conseillère de quartier intervient pour indiquer qu'il faudrait également penser aux piétons !*
- *Il y a beaucoup de dépenses pour les effets recherchés ; c'est déjà bien qu'il y ait des pistes cyclables, et les séparateurs peuvent être dangereux et inutiles.*

Madame Bourdet-Mathis précise qu'ils peuvent être dissuasifs pour les automobilistes afin qu'ils ne se garent pas sur les voies cyclables.

Nous allons maintenant procéder au vote à main levée :

- Avis favorable : 9
- Avis défavorable : 2
- Abstention : 1

2. Points relatifs au quartier Alsace

a. Sécurité – Circulation

- *Régulièrement à l'entrée et sortie de livraisons de Leclerc, il y a une zone piétons où des véhicules stationnent régulièrement. Les piétons doivent passer sur la route pour traverser... c'est assez récurrent et dangereux !*
Il faudrait ajouter un panneau clignotant "Piétons" comme à la sortie des écoles !

La demande a été transmise à la Direction de la Voirie.

b. Voirie

- *Souhait de trottoirs élargis dans une rue de notre quartier, qui est très passante et bruyante : rue Jean-Jaurès, car longue ligne droite.*

Pas de réaménagement prévu pour le moment, mais il y a une réflexion au niveau du 67-69 rue Jean-Jaurès, avec l'opportunité de reprendre la contre-allée et la zone autour.

Par contre, ce ne serait qu'une fois le chantier du 67-69 terminé, c'est-à-dire d'ici 2029.

- *Levallois s'embellit, notamment rue Carnot avec la nouvelle végétalisation. Cela pourrait être reproduit rue Jean-Jaurès, où une partie du trottoir est assez large.*
- *À qui s'adresser lorsqu'une personne chute sur une plaque d'égoût dans la ville ?*
 - *Faut-il un témoin ?*
 - *Combien de temps pour la déclaration pour la prise en charge ?*

Pour faire marcher les assurances de la Ville, il faut impérativement fournir l'attestation des urgences ou du médecin, et la description de la chute ainsi que de l'endroit où elle s'est produite, et envoyer le tout au Service juridique à l'adresse : affjuri@ville-levallois.fr

Cela dit, pour que l'assurance fonctionne, il faut qu'un défaut soit effectivement constaté sur la chaussée ou sur la plaque, sinon la responsabilité de la Mairie ne peut être imputée.

Pas nécessairement besoin de témoin si attestation du médecin.

c. Divers

- *Dans la rue Victor-Hugo, des passants sont abondamment arrosés par les gens qui ont des plantes ou des fleurs sur leur balcon ! C'est très désagréable et énervant.
Que peut faire la personne arrosée, ou la Mairie ?*

Malheureusement, il s'agit d'appartements privés donc il n'est pas possible ni même envisagé d'interdire les personnes d'arroser leurs plantes.

En revanche, il faut privilégier l'arrosage hors heures d'affluence.

3. Questions / Réponses

- *Une Conseillère précise que le changement d'emplacement des vélos initialement situé devant l'hôtel près du Tabac Le Longchamp, est vraiment beaucoup mieux ; les gens ne s'attourent plus devant mais plus loin, ce qui est satisfaisant.*
- *Les Conseillers précisent que le vide-greniers Alsace était "assez-bien". Ils ont constaté qu'il y avait moins d'exposants que d'habitude, moins de vie...*

Madame Bourdet-Mathis précise qu'en effet, le vide-greniers ayant été reporté en raison de la canicule, il est tombé en même temps que la braderie des commerçants, animation où il y avait énormément de monde dans le centre-ville.

Autre hypothèse : les personnes qui devaient exposer au mois de juin n'étaient pas disponibles en octobre.

- *Pouvez-vous prévoir la publication d'un article dans l'Info-Levallois, afin d'annoncer la Fête des voisins au mois de mai ?*

Oui tout à fait, nous allons relayer cette information auprès de la Direction de la Communication.

- *Est-il possible d'annoncer les événements à venir un peu plus en amont qu'actuellement dans l'Info-Levallois ?*

Nous allons également relayer cette information auprès de la Direction de la Communication.

- *Est-il possible de privatiser le Parc Eiffel afin d'y organiser un dîner de quartier, façon "dîner blanc" ?*

Nous allons étudier cette suggestion.

- *Dans notre quartier rue d'Alsace/Ravel, la nuit, vers 1h du matin, c'est affolant le nombre de mauvaises fréquentations et trafic en tous genres. Il n'y a aucune sécurité et beaucoup de nuisances sonores.*

Depuis plusieurs années, Madame le Maire prend un arrêté anti-regroupement applicable entre avril et octobre. Cet arrêté est limité dans l'espace et dans le temps : il ne peut concerner l'ensemble des secteurs de la ville, ni s'appliquer toute l'année. Il doit être motivé par des faits concrets, des plaintes récurrentes et des constats de police. De nombreux procès-verbaux ont été dressés pour non-respect de cet arrêté. Il est rappelé que cette infraction est passible d'une amende pouvant atteindre 150 euros. Des procès-verbaux sont également établis en cas de tapage, l'amende correspondante s'élevant à 68 euros.

Parallèlement, dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance, l'Adjoint au Maire chargé de la sécurité publique reçoit les parents des mineurs faisant l'objet d'interventions régulières. L'objectif est d'accompagner les familles et, lorsque cela est possible, de rechercher des solutions adaptées. Aussi, la plupart de ces jeunes bénéficient d'un suivi éducatif.

Enfin, les policiers municipaux ne disposent pas toujours des outils juridiques leur permettant de sanctionner certaines infractions, notamment la consommation de produits stupéfiants. Des évolutions juridiques à venir devraient leur permettre de sanctionner directement les auteurs de ces infractions, sans devoir systématiquement solliciter la Police nationale.

4. Prochaine séance : réunion Plénière Mercredi 2 décembre 2026

Madame Laurence BOURDET-MATHIS clôture la séance.

RAPPEL !

Les réunions de Conseils de quartier ont lieu une fois par trimestre. La date de la prochaine réunion est donnée lors de la réunion précédente et, il est indispensable que chaque Conseiller de quartier, ayant postulé et s'étant engagé pour assurer cette mission, puisse prendre ses dispositions afin d'être présent lors de ces dernières.

En cas d'absence répétée à ces réunions, le Conseiller de quartier concerné est considéré comme démissionnaire et peut être remplacé.

Nous avons besoin de vous, de vos idées pour le quartier et de votre implication au service de Levallois.

CONTACT

**conseilsdequartier@ville-levallois.fr
Service Gouvernance et Démocratie locale
Hôtel de Ville - Place de la République
92300 Levallois**